DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 21

exercice: 29

Séance du 11 MARS 2014 A 20 H 30

L'An Deux Mil Quatorze, le 11 MARS 2014 A 20 H 30

Extrait affiché le : 12 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.HUMBERT.

1ère séance 2014.

<u>Présents</u>: M. HUMBERT Michel, Maire, M. CAJELOT Jacques, Mme MICHEL Irène, M. THOMACHOT Jean-Claude, Mme LAVAL Christiane, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Adjoints.

Mme ABSALON Janine, M. BOURQUIN Jacques, Mme MATTERN Geneviève, M. SALTZMANN Michel, M. PIERRON Joël, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme TRAXEL Carina, M. PIERRAT Benoît, Mme PANOWENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BANSEPT Daniel, Mme LECOMTE Chantal, Conseillers Municipaux.

Objet : Subvention de communication

à l'USR

Absents: M. MOUGIN Patrice, M. POIROT Christophe, Conseillers Municipaux.

N°13/2014 Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mme GÉROME Line	à	Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie	à	M. HUMBERT Michel
Mme FOURNIER Danielle	à	Mme LAVAL Christiane
Mme VITRY Stéphanie	à	M. CAJELOT Jacques
M. DE ANGELI Jean-Pierre	à	M. BANSEPT Daniel
Mme CHOPAT Brigitte	à	Mme LECOMTE Chantal

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Virginie.

Le Conseil Municipal,

À l'invitation de Monsieur Roland DAUTREY, adjoint au Maire, Et après en avoir discuté,

Décide, par 19 voix et 8 abstentions, celles de Mmes ABSALON, PANO-WENTZEL, DUPONT, LECOMTE (avec son pouvoir), de M. ROMARY et de M. BANSEPT (avec son pouvoir),

De voter, pour cette année 2014, la reconduction de la subvention de communication accordée à l'USR pour la publicité faite pour la Ville avec le logo représenté sur son car qui circule dans toute la France : cette subvention reste de 2 250 €.

La dépense interviendra sur l'article 6574, fonction 023 du budget

communal 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,